

	CONSEIL SCIENTIFIQUE du 25 novembre 2011 Compte-rendu et relevé des décisions	<i>Référence</i>	CR – DR - 1
		<i>Révision</i>	
		<i>Date d'application</i>	13 février 2012
		<i>Version</i>	

Liste des présents :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école

Christine COLIN

Membres désignés par les membres du conseil d'administration

Régine BERCOT

Catherine LE GALES

Jean-Claude MOISDON

Philippe MOSSÉ

Représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés

Joseph NGATCHOU WANDJI

Claude MARTIN

Patrick ZYLBERMAN

Denis ZMIROU-NAVIER

Représentants des enseignants-chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR

Jeanine POMMIER

Pierre Le CANN

Représentants des autres enseignants-chercheurs (collège 3)

Agnès DUCROS

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche

Fabien MERCIER

Catherine ROUILLON-BARTOLETTI

Représentants des étudiants préparant un doctorat

Imaine SAHED

Membres de l'EHEP :

Antoine FLAHAULT

Marie-Aline BLOCH

Viviane KOVESS

Intervenants EHEP : Laurence MALPOT, Patricia LONCLE

Membres excusés :

Jean-Paul MOATTI, Jacqueline CLAVEL, Etienne MINVIELLE et Nathalie BONVALLOT

<i>EHEP – Conseil scientifique du 25/11/2011-Relevé de décisions</i>	1/21
--	------

La séance est ouverte à 10 h 05, sous la présidence de M. FLAHAULT.

**INTRODUCTION ET ACCUEIL PAR ANTOINE FLAHAULT ET MARIE-ALINE BLOCH
DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE, PUIS TOUR DE TABLE**

M. FLAHAULT remercie les personnes présentes de participer à ce Conseil scientifique et souhaite que chacun se présente.

Antoine FLAHAULT, directeur de l'EHESP ; épidémiologiste de formation et professeur de médecine à la faculté de Paris-Descartes appartenant aussi au PRES Sorbonne Paris-Cité.

Mme BLOCH, directeur de la recherche de l'École depuis août 2010, qui est heureuse d'être au service de ce Conseil Scientifique.

Mme COLIN, professeure de santé publique au département Médecine sociale et préventive de la faculté de médecine de l'université de Montréal et de l'école de santé publique de l'université de Montréal en création. Elle était Présidente du précédent CS.

Mme LE GALES, directrice de recherche à l'INSERM, économiste, qui travaille au CERMES (unité de recherche mixte entre l'INSERM, le CNRS, l'EHESS et Paris-Descartes).

Mme POMMIER, médecin de santé publique, enseignante-chercheur à l'EHESP dans le domaine de la promotion de la santé.

Mme BERCOT, professeure de sociologie à l'université de Paris VIII, qui travaille au Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA). Centres d'intérêt : l'activité de travail, les professions et l'organisation.

M. ZMIROU-NAVIER, directeur du département santé environnement et travail de l'EHESP, professeur de santé publique à la faculté de médecine de Nancy et directeur adjoint de la nouvelle unité INSERM 1085-IRSET qui sera créée au 1^{er} janvier 2012.

Mme SAHED, doctorante à l'EHESS, membre du réseau doctoral (thème de recherche : l'usage des psychotropes chez les lycéens) et représentante des doctorants.

Mme DUCROS, médecin de santé publique, responsable de formation à l'EHESP en prévention, promotion et éducation à la santé.

Mme KOVÉSS, psychiatre, directrice du département d'épidémiologie et de bio-statistiques de l'École, directrice d'une équipe d'accueil de doctorants à l'université Paris-Descartes (EA4069 : relations entre l'épidémiologie et les politiques publiques). Elle ne fait pas partie du Conseil scientifique et n'a qu'une voix consultative.

M. MERCIER, ingénieur d'études au laboratoire d'études et de recherche en environnement et santé (LERES) de l'EHESP, doctorant.

M. ZYLBERMAN, professeur d'histoire, titulaire de la chaire d'histoire de la santé à l'EHESP et rattaché au CERMES.

M. MOSSÉ, économiste, directeur de recherche au CNRS, qui travaille au LEST d'Aix-en-Provence, unité mixte CNRS et Aix-Marseille Université (les trois universités d'Aix Marseille vont fusionner).

Mme ROUILLON-BARTOLETTI, ingénieur d'études au LERES.

M. MARTIN, directeur de recherche CNRS, sociologue, qui dirige une unité mixte à Rennes (Centre de recherche sur l'action politique en Europe) qui dépend du CNRS, de l'université de Rennes 1 et de Sciences Po Rennes. L'EHESP sera sa quatrième tutelle au 1^{er} janvier 2012.

M. MOISDON, professeur émérite de l'École des Mines de Paris, qui travaillait au centre de gestion scientifique et est intervenu pendant une quarantaine d'années sur le système hospitalier, son management et sa régulation.

M. NGATCHOU-WANDJI, professeur des universités à l'EHESP et mis à disposition à Nancy.

M. LE CANN, enseignant chercheur en microbiologie sanitaire au département santé, environnement et travail de l'École.

◆ **VOTE POUR L'ELECTION DU OU DE LA PRESIDENT(E) ET DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E)**

M. FLAHAULT précise que seules les personnalités qualifiées peuvent faire acte de candidature, qu'elles aient été désignées par le Conseil d'administration ou par les ministères. Le ou la candidat(e) a la possibilité de proposer d'emblée une vice-présidence.

Sont candidats :

Mme COLIN, avec M. MOATTI comme vice-président (économiste de la santé, il dirige l'Institut Thématique multi-organismes de santé publique).

Mme COLIN, pour les nouveaux membres du CS qui ne la connaissent pas, résume son parcours. Médecin spécialiste en santé publique (études de médecine à l'université de Nancy), sa carrière est à la fois universitaire et de terrain. Elle se rend au Québec dans les années 80 pour un master de deux ans en santé publique. Après avoir obtenu la reconnaissance de ses études de médecine et complété les études déjà réalisées en France en spécialité pour obtenir la reconnaissance de médecin spécialiste de santé publique au Québec/Canada, elle y reste Directrice du département de santé communautaire d'un hôpital universitaire de Montréal avec le statut de professeur chargé d'enseignement clinique, puis de professeur de clinique et de responsable de la formation des futurs spécialistes en santé communautaire.

Suite à une réforme importante, elle est nommée au poste de sous-ministre adjoint et directrice générale de la santé publique, qu'elle occupera de 1993 à 1998. Elle y a initié plusieurs programmes dont le dépistage du cancer du sein, la prévention du tabagisme, la prévention du suicide, diverses actions contre le sida et a mis en œuvre les premières priorités nationales du Québec en santé publique.

Par la suite, l'université de Montréal lui confie les responsabilités de doyenne de la faculté des sciences infirmières. En 2003, elle réintègre la faculté de médecine en tant que vice-doyenne de santé publique, sciences de la santé et relations internationales, poste qu'elle occupe pendant sept ans. Elle est revenue depuis 2010 à ses fonctions de professeur de santé publique. Depuis un an et demi, elle est aussi directrice du nouveau centre de promotion de la santé du CHU « Mère-enfant » Sainte-Justine à Montréal. Les CHU du Québec ont depuis quatre ans une mission de promotion de la santé, financée essentiellement par la philanthropie ; ces fonds n'ont pas été retirés aux hôpitaux.

Ses spécialités en santé publique sont la promotion de la santé, la périnatalité et la santé des enfants ainsi que les inégalités sociales.

Depuis 2007, elle préside aussi le Conseil scientifique de l'Agence universitaire de la francophonie, mais son mandat se termine bientôt. Elle a été nommée récemment chevalier de la Légion d'honneur et chevalière de l'Ordre National du Québec.

Membre du Conseil scientifique de l'ENSP depuis 2000, elle a été nommée au titre de personne qualifiée au premier conseil scientifique lors de la création de l'EHESP. Elle avait participé aux réflexions menées pour cette transformation. Éluée Présidente du premier Conseil scientifique, celui de la mise en route de la nouvelle École, elle se représente en étant persuadée qu'il reste des enjeux fondamentaux pour le Conseil scientifique de l'École, comme cela a été révélé avec les audits de l'AERES ; le défi majeur sera de concilier les deux types de formation, professionnelle et scientifique, et de développer la recherche autonome.

Ce deuxième Conseil scientifique devra finaliser la transformation et les orientations scientifiques de l'EHESP.

Elle considère que l'École a beaucoup d'atouts : le corps professoral et les chercheurs de l'École représentent une force importante. La Direction générale et la Direction de la recherche ont beaucoup de compétences et de motivation et forment une Direction "intelligente".

Le fait d'être à distance est plutôt une force. N'étant pas impliquée dans les enjeux spécifiques, cela lui permet d'avoir le recul nécessaire et de tenir compte de tous les points de vue, en apportant son expérience et sa connaissance de l'université de Montréal et de la santé publique au Canada.

La nouvelle composition du CS est très diversifiée dans ses compétences et permettra d'avoir des points de vue différents ; cela a été un argument important pour sa candidature.

Le choix de Jean-Paul MOATTI comme vice-président se justifie du fait qu'il est très impliqué dans le développement de la recherche au sein des structures françaises.

M. MARTIN est favorable à cette candidature. Mme COLIN a participé à la transformation de l'École, et il est bien d'avoir vu se transformer une institution pour pouvoir pousser les changements qui se profilent. M. MOATTI connaît bien les particularismes du système français de recherche et la compréhension de ses rouages est cruciale pour en tirer le meilleur.

M. ZMIROU-NAVIER est certain que Mme COLIN n'a pas besoin de son appui pour convaincre les membres du Conseil scientifique, mais il est satisfait de ces deux candidatures. Mme Colin, par ses expériences au plan international et au sein de ce Conseil scientifique, a su faire prendre du recul aux membres du CS en allant à l'essentiel des questions posées, derrière une grande diplomatie et une volonté farouche de faire avancer les choses.

M. FLAHAULT souligne que Mme COLIN, malgré son éloignement, a assisté à l'ensemble des séances du Conseil scientifique précédent. Son présentisme a été exceptionnel. M. MOATTI a été retenu aujourd'hui à cause de la fusion de l'université de Marseille. Il en était désolé et a tenu à dire qu'il veillerait à être très présent lors des travaux à venir du Conseil scientifique.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets.)

Mme COLIN et M. MOATTI sont élus à l'unanimité (18 voix).
--

◆ **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. FLAHAULT rappelle qu'un Conseil scientifique restreint suivra cette séance. Les textes réglementaires exigent que, pour le traitement des dossiers de recrutement des enseignants-chercheurs, le Conseil scientifique soit restreint à cette catégorie. Il en est de même pour les professeurs. Il s'agit de questions administratives puisque la LRU prévoit que ce soient les Comités de sélection qui aient les prérogatives pour évaluer les enseignants-chercheurs.

M. MOSSÉ propose de traiter le point sur les dates des prochaines réunions en fin de matinée, certains membres étant obligés de partir avant la fin de la réunion.

M. NGATCHOU-NAVIER souhaite parler en questions diverses du département de biostatistiques.

Mme POMMIER aimerait qu'un point soit fait en questions diverses sur les comités d'éthique.

M. FLAHAULT ne voit aucun obstacle à ces trois propositions.

Compte tenu de ces modifications, l'ordre du jour est adopté.
--

Mme Colin prend la présidence du Conseil scientifique

◆ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 MARS, COMMENTAIRES SUR LE BILAN DE L'ANCIEN CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PROPOSITIONS POUR L'AVENIR FAITES PAR LES MEMBRES DE L'ANCIEN CONSEIL SCIENTIFIQUE**

- S'agissant de l'approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars, il a semblé difficile de faire voter au nouveau CS un compte rendu de l'ancienne mandature. Mme Colin, en sa qualité de présidente de l'ancienne mandature, avait demandé aux anciens membres d'approuver ce dernier procès-verbal par voie électronique. Il sera donc simplement indiqué que le procès-verbal du 29 mars 2011 a été approuvé par l'ancien Conseil. Et il ne sera pas demandé au nouveau CS de se prononcer sur une réunion à laquelle, pour la majorité, ils n'ont pas assisté.
- Il faut cependant souligner que le nouveau CS a toutes les prérogatives pour remettre en question, rediscuter ou modifier des dispositions prises par le précédent CS.

M. COLIN commence en remerciant chaleureusement les membres du CS pour leur vote de confiance.

Elle revient sur la précédente mandature et souligne que la réunion du CS du 29 mars a été un peu particulière puisqu'il avait été annoncé simplement 48 heures avant que ce serait la dernière. Le compte rendu montre que ce CS avait néanmoins été productif.

Le mandat de l'ancien CS était le même que l'actuel : élaborer le projet scientifique et se prononcer sur toutes les questions touchant la recherche. Treize réunions normales ont été tenues ainsi que six Conseils restreints. Organiser des séminaires lui est vite apparu important pour bénéficier de temps d'échanges davantage en profondeur et plus intenses. Ils ont beaucoup aidé aux travaux du CS.

Beaucoup de choses ont été discutées au cours de cette première mandature : projets d'établissement, masters, réseau doctoral, chaires de recherche, politique scientifique. Elle souligne qu'il serait nécessaire que tous les membres puissent avoir un exemplaire de cette politique officiellement approuvée en juillet 2010 par le Conseil d'administration. Les débats ont également porté sur la création des départements et des centres interdisciplinaires : ils évoluent et ont été une étape cruciale du développement de la recherche à l'École. Le financement de la recherche a été un sujet important, comme les appels à projets jeunes chercheurs.

Le CS a également contribué au recrutement de Mme Bloch en tant que Directrice de la recherche.

Les PRES et les LABEX ont été soutenus par le CS. Un honorariat a été créé pour le Pr Seux, éminent professeur de l'École, qui partait à la retraite.

Le premier CS a été un groupe engagé et compétent. Il a participé au développement scientifique de l'École, en particulier pour la recherche, les masters et le réseau doctoral. Il a notamment demandé que les décisions importantes fassent l'objet d'une demande d'avis du CS. En particulier pour les chaires, les membres du CS précédent ont regretté de ne pas avoir été mis davantage à contribution.

Les membres de l'ancien CS ont formulé plusieurs recommandations pour la suite des travaux du CS que la présidente présente.

Ils recommandent d'abord d'avancer la liste des sujets à traiter lors des séances suivantes afin d'avoir une vision à plus long terme des discussions à venir.

Le **format des comptes-rendus** a aussi été discuté lors de la dernière séance : il a été demandé qu'ils soient plus synthétiques, avec un simple relevé de décisions. Cependant, ces comptes-rendus se veulent un outil, non seulement pour les membres mais peut-être pour d'autres personnes. Ce sujet fera l'objet d'un point d'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

Il est également recommandé de reprendre la formule des séminaires.

S'agissant des sujets traités, le CS doit jouer son rôle dans la planification et l'enrichissement du profil de recrutement des enseignants-chercheurs. C'est une priorité. Ensuite, l'articulation entre départements, unités de recherche, centres interdisciplinaires et chaires devra être abordée. La planification des chaires pourrait faire l'objet d'un séminaire, si nécessaire.

De nombreux rapports ont été faits sur l'École : ceux de l'IGAS et IGAENR, et bientôt celui de l'AERES qui sera important. Il a été suggéré que ces rapports puissent faire l'objet de présentations, de réflexions et de discussions approfondies au CS.

Le dernier CS a pris une décision concernant la commission permanente des enseignants de l'EHESP mais a bien spécifié qu'une réflexion devra être menée par le nouveau CS sur le sujet.

Le rapport du précédent CS a été présenté par la présidente aux membres lors de la séance du 29 mars dernier, discuté et commenté durant l'été puis rédigé dans sa version finale par la présidente cet automne. Il appartient maintenant au nouveau CS de donner suite ou non aux recommandations formulées.

Madame Colin invite les membres du CS qui étaient aussi membres de l'ancien Conseil de commenter et compléter ce rapport.

M. MOSSÉ précise qu'il avait envoyé une note à Mme Colin au sujet des comptes rendus, non pas sur leur qualité ni leur forme, mais sur les retours et les attentes des différents partenaires. Une "enquête flash" serait la bienvenue pour savoir comment ils sont reçus et éventuellement par qui. Cette note comportait également une demande de discussion, dès la première réunion du nouveau CS, sur le **rapport de l'IGAS**. Dans ce rapport, il n'est pas fait mention du CS, ce qui est contradictoire avec un des objectifs des auditeurs de l'IGAS qui est d'aider à la définition d'une stratégie scientifique pour l'École ; le CS n'apparaît pas comme pouvant être un levier d'action dans le futur.

Il est également à regretter, même si les informations fournies par la Direction au CS sont de qualité, que la totalité du processus de décision du recrutement des enseignants-chercheurs n'ait pas associé davantage le Conseil scientifique.

Mme COLIN confirme que les auditeurs de l'IGAS ne l'ont jamais contactée, malgré trois offres de disponibilité de sa part. Cela dénote un problème dans leur démarche, qui ne tient ni à la Direction de l'École ni au Conseil scientifique. En revanche, la présidente et plusieurs membres du CS ont été audités par l'AERES.

M. MARTIN souhaite plaider pour la **méthode des séminaires**. Le CS peut aider à surmonter les obstacles auxquels l'École est confrontée pour la conception du développement de sa recherche. L'étape actuelle est intéressante : l'EHESP va être la tutelle d'unités mixtes et il est important, pour leur vie et leur survie, d'avoir le temps d'expliquer leurs difficultés au CS et de recueillir son avis. C'est également vrai pour d'autres domaines, et les séminaires sont l'occasion de discuter, de débattre et de montrer ces difficultés.

M. MOISDON estime que quatre réunions annuelles, à la lecture de l'ordre du jour, ne suffisent pas à un Conseil scientifique, d'autant qu'il doit se pencher sur le contenu et pas seulement sur l'architecture. Il est nécessaire d'avoir une réflexion plus fine sur l'évolution du contenu même du travail des enseignants-chercheurs.

M. COLIN rappelle que les séminaires se sont tenus sur deux jours, incluant une demi-journée consacrée au CS pour éviter d'autres déplacements. Les dates pourront être déterminées assez rapidement. Le premier séminaire, dont le sujet était les centres interdisciplinaires, avait vraiment permis une présentation des contenus et avait beaucoup aidé le CS dans ses décisions.

M. FLAHAULT transmettra à tous les membres du CS les rapports de l'IGAS et de l'IGAENR.

La Direction serait favorable à une réunion mensuelle du CS, mais il est composé de nombreux membres externes. C'est la raison de la proposition de création d'une commission permanente constituée d'enseignants-chercheurs de l'École ; ils pourraient travailler les dossiers en amont, en relation avec le CS. Une autre suggestion : un ou deux membres du CS pourraient étudier les dossiers avant la réunion et les présenter eux-mêmes au CS, plutôt que la Direction ou les porteurs.

Il est très difficile de voir comment les travaux du Conseil scientifique sont utilisés, mais cela a été très clair pour le premier COM qui se termine fin 2011. Il comportait une clause de revoyure à mi-parcours. Les travaux du CS et la politique scientifique ont été inclus dans cette clause. Le Conseil d'administration a ensuite demandé que le CS travaille à nouveau, et ce, pendant un séminaire entier, sur la politique scientifique de l'École de façon très stratégique et pas uniquement factuelle.

Quant à la politique de recrutement, ce qui a été dit est vrai, mais le statut des enseignants ne se limite pas à celui des enseignants-chercheurs. L'EHESP est composée de 85 professeurs dont seulement 12 enseignants-chercheurs, des mises à disposition, des contractuels, etc.. C'est donc tous ces professeurs, enseignant-chercheurs ou non, qui devraient être dans le périmètre du CS. Mme BLOCH est d'avis que le CS devrait se pencher davantage sur les contenus de la recherche et les mettre en discussion. Beaucoup de temps a été consacré, dans les débats antérieurs, aux questions institutionnelles.

Par ailleurs elle mentionne que le Conseil d'administration de janvier avait évoqué l'articulation du CS avec les autres instances. Ce sujet n'a pas beaucoup avancé, mais il est nécessaire que les relations soient plus fluides pour avoir une vision plus globale de certains sujets et du rôle de chaque instance dans un processus.

Mme COLIN précise que l'agenda du CS dépend de celui du Conseil d'administration. Une réunion des trois Conseils avait lieu une fois par an lors de la fête de l'École, mais se limitait à la présentation synthétique de ces trois Conseils. L'idée d'aller plus loin dans cette collaboration est à retenir.

◆ **GRANDES ORIENTATIONS POUR L'EHESP EN VUE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2012-2013**

↳ *Présentation générale.*

M. FLAHAULT explique que ce COM n'a qu'une durée de deux ans parce que l'adhésion en tant que membre fondateur du PRES Sorbonne Paris-Cité va faire passer l'École de la vague B à la vague D au 1^{er} janvier 2014. Ce COM de transition sera pour 2012 et 2013.

L'École a traversé une crise assez difficile voici un an, suite au suicide d'une employée. Ce fut le révélateur d'un très profond malaise face aux changements brutaux et profonds entraînés par le nouveau statut de l'EHESP. Un Comité de pilotage s'est institué, présidé par M. Flahault et est composé d'un tiers nommé par la Direction, d'un tiers par les organisations syndicales et d'un tiers par des élus des trois instances. Cinq groupes de travail ont exploré les différentes voies qui paraissaient prioritaires au personnel de l'École, tels le management, la gouvernance et le fonctionnement des instances. Ils ont produit des recommandations pour les grandes orientations de l'EHESP.

Personne n'a remis en question le projet d'établissement de l'École rédigé en 2008 et voté par le Conseil d'administration. En revanche, l'accompagnement général de ces mesures de transformation a été jugé insuffisant. Ce COM de transition permettra de voir comment consolider les acquis, mieux préparer l'avenir et le futur COM de cinq ans.

Les grandes orientations résultent de ce travail et de la journée du 26 septembre qui a mobilisé le personnel de l'École autour de ces propositions. Le Conseil d'administration et le Conseil des formations ont discuté de ces textes. Les propositions de modifications ne sont pas intégrées dans ce document, chaque instance devant réfléchir sur le même texte. Le Conseil d'administration du 14 décembre examinera toutes les remarques et validera les orientations le 8 mars.

Les propositions, assez classiques, sont construites sur trois domaines : "formation", "recherche, expertise et mobilisation des connaissances" et "management de l'École".

Formation : Les rapports de l'IGAS et de l'IGAENR mentionnaient que l'EHESP avait mis en place la partie offre diplômante mais avait peu touché aux filières fonction publique. Seule l'IGAS a écrit qu'il faudrait "universitariser" les filières fonction publique. L'École ne peut pas changer les textes réglementaires et la tutelle ne le souhaite pas. En revanche, une réponse favorable sera donnée à l'IGAS quant à la clarification des rôles de chacun. Le prochain COM demandera que celui de l'État soit clairement affiché quant aux besoins et compétences pour les différentes filières de formation et que la gestion des effectifs soit davantage planifiée. Cependant, il appartient à l'École, surtout dans le cadre de la LRU, de définir les contenus des formations.

Le Conseil d'administration souhaite rénover profondément les filières de formation et les responsables de celles-ci doivent en être les pilotes, avec les professeurs, les employeurs et les élèves.

L'"universitarisation" est une logique proche de celle que les professions médicales et paramédicales sont en train d'adopter. Les élèves peuvent obtenir le grade de master sans avoir besoin nécessairement d'obtenir le diplôme de master. Ils peuvent ensuite aller vers des doctorats puisqu'ils ont le grade de master. Les infirmières et les paramédicaux auront le grade de licence. La démarche proposée est analogue mais il ne peut pas être délivré un grade de doctorat puisque celui-ci exige une production de recherche. Les formations de l'École sont professionnalisantes et de type post-master.

Recherche, expertise et mobilisation des connaissances. L'enjeu n'est pas de promouvoir une recherche déconnectée des activités de l'École mais qu'elle puisse venir irriguer les formations et être appliquée à la formation des professionnels de santé.

Il est dit que l'université, en France, repose sur les piliers de la recherche et de la formation. Mais il existe un autre axe tout à fait essentiel, concernant l'appareil documentaire ("*learning center*"), la mise à disposition et la circulation des connaissances issues de la recherche et de l'expertise. Deux ans de réflexion ne seront pas de trop pour réfléchir à leur bonne utilisation en santé publique ; l'EHESP aurait cette mission contributive.

Management de l'École. L'EHESP disposera de trois UMR en 2012/2013 : le CRAPE sur les politiques publiques, notamment en santé, l'Institut de recherche santé environnement et travail et celle de l'Université de la Méditerranée à Marseille sur les maladies infectieuses et transmissibles émergentes.

Il faudra déterminer comment favoriser la synergie entre la recherche développée dans ces UMR et les formations de l'École.

L'AERES n'a pas encore publié son rapport mais il a été dit évoqué au cours de la visite que l'EHESP de promouvoir davantage les recherches en management des établissements de santé. Le Conseil scientifique pourrait aider l'École à réfléchir au développement de cette recherche.

A noter un point stratégique, le PRES Sorbonne Paris-Cité et ses évolutions potentielles avec l'initiative d'excellence IDEX pour lequel le Conseil scientifique devra être impliqué.

L'EHESP est un des membres fondateurs du PRES Sorbonne Paris-Cité (SPC) qui compte 8 partenaires dont quatre universités : Paris III, Paris XIII, Paris V et Paris VII. C'est l'un des ensembles les plus productifs en France, qui rassemble tous les champs de la santé (la médecine, la science politique, la pharmacie, le dentaire, et la santé publique) et la formation des professionnels de ce domaine y compris des infirmières et des sages-femmes. C'est un dispositif absolument unique en Europe. L'initiative d'excellence va sélectionner une dizaine de grands ensembles du territoire français pour les labelliser et leur accorder une forte subvention, récurrente pendant dix années. Le premier projet d'IDEX de SPC a été recalé au premier tour, non pour son excellence scientifique, cotée au plus haut niveau, mais sur sa gouvernance. Les premiers IDEX qui ont été acceptés étaient dotés d'une gouvernance crédible.

La seule façon d'être labellisé au deuxième tour, et que soit confié au PRES 1 milliard d'euros, est d'avoir un établissement solide. Pour cela, il faudrait arriver à créer une seule université. Cela pose des problèmes d'identité et d'indépendance, mais l'article 719.10 de la nouvelle loi LRU permet d'avoir un respect de l'identité, de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et du siège social, tout en étant rattaché à un grand ensemble. Cela permettrait d'avoir une vraie identité de l'EHESP qui perdure, tout en participant à un grand ensemble.

Le dossier de présentation devra être déposé le 8 décembre. Il n'a pas été diffusé afin de ne pas donner aux concurrents les éventuelles clés de la réussite, car en effet c'est un domaine très concurrentiel. De ce fait, il n'a pas été discuté dans les différents conseils d'administration des établissements du PRES SPC, ce qui pose une question de légitimité. Si l'IDEX était retenu, chaque Conseil d'administration devrait statuer sur sa volonté de suivre ou non cette initiative. Il a été spécifié au Grand jury qu'aucun changement de statut ne sera fait avant 2016. Ces quatre ans permettront une large concertation dans chacun des établissements.

La réponse devrait être donnée en février, avant les élections présidentielles.

↳ *Perspectives de l'accréditation par le Council on Education for Public Health*

- *Présentation de l'ensemble de l'offre de formation de l'EHESP*

M. FLAHAULT n'est pas satisfait de l'offre de formation telle que présentée car elle omet tous les diplômes cohabilités. Un tableau plus exhaustif va être élaboré et sera soumis au prochain CS, ce qui permettra de faire alors une véritable présentation de l'offre de formation.

Le CEPH est l'Agence internationale d'accréditation des écoles de santé publique ; elle se trouve à Washington. L'EHESP a démarré depuis 2009 dans le processus d'accréditation. La première étape a été passée avec succès : il fallait que l'École soit indépendante des facultés de médecine (critère nord-américain d'une école de santé publique). Le deuxième critère était d'avoir une offre de formations professionnalisantes. C'est très proche de l'état d'esprit de l'EHESP, où les départements d'enseignement et de recherche correspondent aux grands piliers de la santé publique définis par le CEPH.

Le CEPH n'a pas d'exigences vis-à-vis de la structure de l'École ni d'un point de vue linguistique. Si le MPH de l'école est en langue anglaise, ce n'est pas dû au CEPH. En revanche, le document destiné au CEPH devra être en langue anglaise et remis en juin.

Mme COLIN note que la discussion sur l'offre de formation est reportée à la prochaine réunion.

Il a semblé un peu paradoxal à Mme LE GALES qu'il reste une marge de manœuvre aux établissements pour leur gouvernance, après l'acceptation de l>IDEX, alors que cette question est fondamentale pour l'accréditation.

La recherche sur les services de santé n'apparaît pas dans le document. Peut-être est-ce inclus dans le management ? Mme BLOCH a, depuis l'élaboration de ce document, proposé d'inclure un point spécifique sur le développement de la recherche spécifiquement sur les services de santé.

M. FLAHAULT explique que le dossier adressé pour l>IDEX au Commissariat Général à l'investissement va porter sur une gouvernance unique d'un établissement universitaire unique et donc solide, celui de Sorbonne Paris-Cité. La concertation portera uniquement sur la volonté des différents établissements du PRES à participer à cet ensemble. Les grandes universités du PRES sont même en cours de discussion pour fusionner (Paris-Descartes, Paris-Nord et Paris-Diderot). En revanche, Sciences Po, l'INALCO et l'EHESP ne sont pas disposées à fusionner dans le même sens du terme.

M. ZMIROU-NAVIER mentionne que les universités de Metz, de Nancy et l'INPL ont fusionné en une seule entité, l'université de Lorraine.

M. MARTIN reconnaît que le montage est complexe, dans la mesure où l'École est dans un PRES principal (Sorbonne Paris-Cité) et est associé à un PRES secondaire, celui de l'université européenne de Bretagne dans lequel sont deux des UMR. Cela ne s'imbrique pas du tout. Cette multi-appartenance pose des problèmes de lisibilité. Le CS devra donner son avis puisque les UMR ne sont pas impliquées dans ce qui vient d'être expliqué.

Mme POMMIER pense qu'il faudra clarifier cette question ; il n'est pas certain que toute la recherche puisse être au service de la formation. Cela pourrait être traité en séminaire.

Mme BERCOT estime que ces fusions d'universités sont très lourdes. Ces ensembles monumentaux, parfois géographiquement éloignés, sont difficiles à gérer.

M. FLAHAULT n'a pas la réponse mais indique que la réflexion a été basée sur les modèles des États-Unis. Par exemple, l'*University of California* englobe un nombre d'universités égal à toutes celles de France. Ces superstructures sont très intégratrices mais laissent une large autonomie d'identité. UCLA, Berkeley, San Diego et San Francisco font partie du même ensemble et sont en concurrence sur certains aspects.

Le PRES de l'EHESP comprend 120 000 étudiants et le nombre des doctorants n'est pas très différent de celui d'autres universités dans le monde. Les universités françaises paraissent énormes, essentiellement à cause de l'effet de massification des licences, mais c'est le doctorant qui, dans les classements des grandes universités, est l'étalon quantitatif.

Mme BLOCH considère que la participation à ces différentes structures en partenariat est très consommatrice de temps. L'École devra décider comment rendre cela peut être viable pour elle à moyen terme.

◆ **NOUVELLE FORMATION**

↳ *Demande d'accréditation d'un mastère spécialisé "Ingénierie et management des technologies de santé"*

Mme MALPOT est chargée de relayer les propos de M. LANGEVIN, le porteur de ce projet.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une collaboration avec l'UTC depuis 1974. L'École assure 20 % des enseignements du mastère Équipements biomédicaux qui existe depuis 1985. Une réflexion avait également été menée par M. VIGNERON, enseignant à l'École, sur la formation des ingénieurs hospitaliers. Il en est ressorti le besoin d'une formation qui prenne en compte le temps d'évolution des établissements (20 ans) et celle très rapide des technologies de santé (5 ans).

Il s'intègre également dans le développement de la chaire en management des technologies de santé dont M.LANGEVIN est titulaire. Ce dernier conçoit cette formation comme la possibilité de faire bénéficier aux étudiants des travaux menés dans le cadre de la chaire, notamment pour les projets de doctorat en cours.

L'idée serait de déposer ce dossier de mastère spécialisé auprès de la Conférence des grandes écoles (CGE) en fin d'année ou au début 2012 pour une ouverture en septembre 2012. La formation a été conçue pour être équilibrée financièrement.

M. FLAHAULT informe que l'École adhère à la CGE depuis 2009. L'offre de formation des grandes écoles n'est pas celle des universités ; ce sont des post-masters, au sens chronologique. Les mastères spécialisés, eux, sont des sortes de bac plus 6 ; dès l'obtention d'un master, il est possible d'entrer dans un mastère spécialisé. L'École compte déjà deux mastères spécialisés en cours de fonctionnement.

Le Conseil des formations a validé le projet. Le CS doit également porter un avis délibéré sur la possibilité de le proposer au Conseil d'administration avant de le soumettre à la CGE. Le Conseil des formations a donné un avis favorable et demandé que soient inclus trois ECTS d'environnement et santé pour répondre aux critères du CEPH mais aussi pour prendre en compte des aspects environnement et santé. Cela a été accepté par le porteur du projet qui était présent.

M. MOSSÉ suppose que tout le monde est d'accord pour dire que ces compétences constituent des enjeux importants pour la bonne marche des hôpitaux. Il est dit en page 4 que "*...quelques étudiants en thèse de doctorat pourront également se porter candidats.*" Les projets professionnels vont être différents et il n'est pas indiqué comment sera géré le contenu des enseignements.

Le planning est relativement prudent puisqu'il prévoit dix étudiants la première année et quinze ensuite. Cependant, une ouverture en septembre 2012 semble prématurée, compte tenu des enjeux. Il faut prendre toutes les garanties en amont et réfléchir aux coûts.

M. ZYLBERMAN se demande si, puisque des étudiants en doctorat pourront se porter candidats, ils devront faire deux thèses, doctorale et professionnelle. En plus du mémoire pour la thèse professionnelle, l'étudiant doit présenter un article sur la recherche et le publier pour valider la formation. Or, il est impossible de faire tout cela en un an.

M. FLAHAULT rappelle que certains pays de l'UE (notamment le Royaume-Uni) proposent des doctorats dits « professionnels » (DrPH), comme les USA. La France cependant a choisi de se conformer au système LMD, dit « processus de Bologne », qui ne prévoit pas de doctorats professionnels en dehors de quelques exceptions portant sur des doctorats dits d'exercice (médecine, pharmacie, odontologie, chirurgie vétérinaire). Cependant, les doctorats, en France mais aussi dans la plupart des autres pays européens qui ont choisi le processus de Bologne, n'ont pas uniquement la fonction de former de futurs enseignants-chercheurs, mais un grand nombre de doctorants sont de futurs managers d'entreprise, des dirigeants de grande administration, des cadres supérieurs. La thèse dans ce cas-là est une formation de haut niveau par la recherche, plutôt qu'une formation à la seule recherche.

L'École est plutôt à l'aise avec le dispositif proposé en Europe actuellement ; elle a bien conscience qu'un grand nombre de ses « doctorants » sont des professionnels de santé publique en quête d'une formation solide par la recherche qui viendra éclairer dans un esprit d'innovation leurs futurs métiers. Le « doctorat » du processus de Bologne s'appuie sur une production scientifique de recherche et des publications dans des revues référencées et ce cadre convient bien à l'EHESP.

M. ZYLBERMAN trouve déraisonnable de faire sur un an une thèse, même professionnelle, qui inclut un stage de six mois.

M. FLAHAULT précise qu'il ne s'agit pas de faire les deux. Il souligne que le mot « thèse » prête un peu à confusion car il est parfois utilisé dans des situations qui n'ont rien à voir avec le doctorat du processus de Bologne. Il faut savoir par exemple que nos étudiants en master de santé publique (MPH) appellent *thesis* ce qui signifie usuellement « mémoire ». Les grandes écoles intitulent le mémoire demandé « thèse professionnelle » et il faut le dénommer de cette façon pour être accrédité par la CGE, mais il ne recouvre pas les mêmes exigences que le DrPH de la London School of Public Health ou les écoles de santé publiques nord-américaines. Il faut donc toujours savoir lorsque l'on parle de « thèse professionnelle » si elles sont dans le cadre d'un master, d'un mastère spécialisé, ou d'un doctorat.

M. COLIN pense qu'il serait possible d'imaginer qu'un article bien fait et accepté puisse valoir largement un mémoire ou une thèse professionnelle.

M. ZYLBERMAN demande alors que soit précisé ce qu'est la thèse, sinon les candidats et les futurs thésards seront dans une position impossible. Il donnerait un avis favorable à condition que ces remarques soient prises en compte.

M. FLAHAULT est prêt à indiquer "projet d'article" et à mettre "thèse professionnelle" avec, entre parenthèses, "(selon les exigences de la CGE)". Cependant, il n'est pas possible d'enlever le terme "thèse professionnelle".

Mme LE GALES s'interroge sur le niveau d'exigence imposé pour obtenir la validation de cette formation et sur le contenu, la forme et le niveau de qualité du projet d'article de recherche. Il ne suffit certainement pas de le soumettre pour qu'il soit validé.

M. FLAHAULT explique qu'il existe en France une séparation presque atypique par rapport au reste de l'Europe entre les organismes de recherche, les universités et les grandes écoles. Ces dernières proposaient dans le passé des formations extrêmement peu adossées à la recherche mais elles essaient maintenant de plus en plus de le faire en étant en partenariat avec des universités, au sein des PRES ou d'unités labellisées. L'idée est de fonctionner de la même manière.

La pensée sous-jacente à cette notion de thèse professionnelle est que le mémoire donnera lieu à une production de connaissances. Cette production sera très appliquée et amenée à être publiée, peut-être dans une revue de recherche mais du domaine qui intéresse ce mastère. L'objectif demandé est une publication acceptée dans une revue à comité de lecture, par exemple. Il faut reconnaître, par expérience, qu'un grand nombre de mastères, même d'excellente qualité, ne donnent jamais lieu à publication. L'article ne peut pas être exigé dans les douze mois ; l'idée d'une soumission sous forme d'un article paraît bonne mais peut être discutée

Mme COLIN fait remarquer qu'il est écrit qu'il faut un mémoire et que l'article devra être publié avant de valider la formation. C'est trop d'exigence.

M. ZMIROU-NAVIER propose d'exprimer les choses en disant qu'un mémoire peut prendre la forme d'un projet d'article soumis pour publication. Le jury appréciera s'il est de qualité suffisante.

Mme COLIN trouve cette formule excellente.

Mme MALPOT, s'agissant de la mise en place en septembre, indique qu'il existe une forte pression et une vraie attente exprimée de la part des institutions ou des associations intéressées par le projet, comme la FHF, l'Association des ingénieurs hospitaliers. Le calendrier a été proposé pour "coller" à ces demandes.

Le CS donne à l'unanimité un avis favorable à ce projet de nouvelle formation.

La séance est suspendue à 12 h 38 et reprise à 13 h 35.

◆ QUESTIONS DIVERSES

↪ *Prochaines dates de réunion*

Il sera décidé dans la semaine si la prochaine réunion du CS se tiendra le 13 ou le 27 février, en fonction du nombre de membres pouvant être présents. Au cours du 1^{er} semestre, les réunions se tiendront le lundi, alternativement à Paris et à Rennes.

Le séminaire est prévu les 10 et 11 mai, si possible à Saint-Malo.

◆ GRANDES ORIENTATIONS POUR L'EHESP EN VUE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2012-2013 (SUITE)

↪ *Présentation générale de l'organisation de la recherche Mme BLOCH a, depuis son arrivée à l'École, initié une cartographie de la recherche de l'EHESP en général et de ces centres en particulier, afin que les professeurs et enseignants chercheurs puissent connaître les domaines et les disciplines développés à l'École. Cela permettra de clarifier les stratégies internes et les partenariats concernant la recherche, l'expertise et la formation et aidera également à l'élaboration du document pour le CEPH. Il reste nombre d'analyses à réaliser, notamment par l'exploitation des publications des enseignants-chercheurs et des professeurs de l'École, les projets de recherche, etc. Un tableau de synthèse des projets de l'École et des financements sera présenté au Conseil d'administration de décembre, ainsi qu'au prochain CS.*

Le directeur est M. FLAHAULT et la Directrice adjointe, Mme DESSEIN. Elle présente ensuite les différents Conseils et le Comité de Direction ainsi que les deux Directions fonctionnelles (Recherche et Études) en mentionnant que les responsables des filières sont rattachés à la Direction des Études. Elle présente aussi les six départements en indiquant la fusion intérimaire entre les départements épidémiologie et biostatistique.

Le LERES est un laboratoire d'études et de recherche dans le domaine de l'environnement et de la santé, dirigé par M. THOMAS.

Six centres interdisciplinaires de recherche s'ajoutent à ces structures de base de l'École. Ils ont été créés récemment pour avoir une première masse critique d'enseignants-chercheurs autour de thèmes considérés comme prioritaires dans le domaine de la santé publique. Le Conseil scientifique avait été le moteur de la mise en place de ces centres pour amorcer une dynamique de recherche interdisciplinaire. Ces centres réunissent des chercheurs de différents départements de l'École ainsi que des enseignants-chercheurs et professeurs extérieurs, dits "affiliés à l'EHESP". C'est un moyen de lier des partenariats avec d'autres institutions.

Ces centres traitent des "politiques publiques de santé" (dirigé par M. TABUTEAU et Mme BELLANGER), de la "biodiversité, du changement climatique et des maladies infectieuses" (M. GUEGAN), de la "santé internationale et humanitaire", (M. de LAMBALLERIE et Mme DUCOS), du "risque et de sa régulation", (M. SETBON). Ce dernier travaille avec le centre "santé internationale et humanitaire" dans le cadre d'une grande cohorte sur la grippe, en France et à l'étranger. Vient ensuite le centre de "santé fondée sur les preuves" (M. Ph. RAVAUD) qui est un GIS COCHRANE et enfin celui de la "recherche sur les soins de longue durée et la vulnérabilité" (M. MARTIN).

Au fil du temps, onze chaires de recherche ont été créées et positionnées au sein des départements d'enseignement et de recherche. Une douzième a été créée récemment par M. GUERIN, à temps partiel, celle de "santé globale", dans le sens "mondial" du terme.

Mme COLIN fait remarquer que celle-ci n'a pas fait l'objet de discussions en Conseil scientifique. Elle serait peut-être à rapprocher du centre de recherche interdisciplinaire sur la santé humanitaire et mondiale.

Mme BLOCH rappelle que le projet de création d'une chaire de management des établissements de santé à l'Institut du management avait été discuté lors du dernier CS. Le candidat a été recruté depuis.

Une particularité est à noter : trois chaires sont financées par la CNSA et regroupées dans la Maison des sciences sociales du handicap.

Mme LE GALES demande s'il est possible de trouver dans le document de politique scientifique le positionnement chaire/département/CIR.

Mme BLOCH répond par la négative, mais une clarification a été proposée lors de la préparation de l'évaluation par l'AERES. Cependant, aucune véritable discussion n'a encore été engagée afin de préciser les modèles de chaire attendus par l'École.

Mme POMMIER souhaite savoir où en est la demande de M. POTELON sur la présentation du bilan de ces chaires au Conseil scientifique.

Mme BLOCH mentionne que ce bilan a été présenté au CS du 29 mars 2011 mais qu'il a été plus ou moins bien fait selon les chaires; le CS devrait être plus précis sur ce qu'il en attend.

Il existe de fait plusieurs modèles de chaires :

- celles financées par l'EHESP avec le recrutement d'un professeur par l'EHESP pour développer une thématique,
- Celles sur financement extérieur comme pour la chaire financée par l'INPES : cet institut investit l'environnement avec une personne qui fera vivre l'animation scientifique autour de sa chaire. C'est aussi le cas pour les trois chaires financées par la CNSA, pour structurer une thématique extrêmement morcelée, le handicap, sur le territoire français.

Présentation plus détaillée des UMR :

Les 3 UMR en partenariat avec l'EHESP sont :

EHESP – Conseil scientifique du 25/11/2011-Relevé de décisions	12/21
--	-------

- *UMR 1085 Institut de Recherche en Santé Environnement et Travail (IRSET) : très grande unité mixte de recherche de l'INSERM, l'université Rennes 1, l'EHESP et l'université Antilles Guyane, (directeur B. JEGOU)*
- *UMR 6051 Centre de Recherche sur l'Action Politique en Europe (CRAPE) : UMR du CNRS, l'université Rennes 1 et l'EHESP (directeur C. MARTIN)*
- *UMR 190 Emergence des pathologies virales : UMR de l'IRD, l'université de la Méditerranée et l'EHESP), (directeur X. de LAMBALLERIE)*

Sur les 3 UMR, 2 ont été évaluées A et une A+ (l'UMR 190).

M. MARTIN précise que le CRAPE comprend 9 personnels CNRS, dont 6 chercheurs et 3 ITA, 45 enseignants-chercheurs universitaires dépendant de Rennes 1, de Sciences-Po Rennes et de l'EHESP (9 personnes plus l'ingénieur de recherche), et 32 doctorants. Initialement, la science politique dominait puis se sont ajoutés progressivement des enseignants en information et communication, puis des sociologues et quelques historiens. Elle est divisée en 3 équipes : "gouvernance, santé et territoire", "journalisme et espace public" et "mobilisation, citoyennetés et vie politique".

M. ZMIROU informe que, sur les 240 personnes, l'Université de Rennes 1 compte 50 personnes, l'EHESP 60, dont 50 du LERES et 10 du DSET, l'INSERM entre 60 et 70. S'y ajoutent 2 unités plus petites issues du CNRS et 1 ou 2 personnes relevant de l'université Antilles-Guyane.

Mme BLOCH a essayé de quantifier les différents types de personnes participant à la recherche et à l'expertise. En novembre, l'École comprenait 31 HDR, dont 22 salariés pour tout ou partie de leur activité, et 9 personnes affiliées, ainsi que 40 personnes ayant un doctorat, dont un associé. A noter que 9 salariés de l'École font une thèse.

Le potentiel de recherche propre à l'École est au total de 80 personnes, dont 70 salariés. S'ajoutent à cela les ingénieurs d'études ou de recherche, au nombre de 34, ce qui fait un total de 104 personnes.

De manière plus détaillée, par grandes catégories, l'École comprend, en terme d'HDR, 5 professeurs des universités, 3 PUPH, 14 professeurs contractuels, soit 22 HDR. Dans les docteurs non HDR se trouvent 7 maîtres de conférences et 32 professeurs contractuels.

Au 20 juillet 2011, le nombre de "publiants" (dénomination de l'AERES) était de 21 parmi les docteurs non HDR, ce qui veut dire que plus de la moitié des professeurs de l'EHESP (enseignant-chercheurs ou non) sont publiants

Dans les départements, c'est le département SHSC qui comporte le plus de professeurs ou d'enseignants-chercheurs (30%). Viennent ensuite "santé, environnement et travail" (19 %), "épidémiologie" (15 %) ; "biostatistique", en cours de fusion avec "épidémiologie", représentera 24 %, l'Institut du management (14 %) et "sciences infirmières" (6 %).

Les personnels de recherche salariés de l'EHESP sont tous rattachés à des départements et peuvent aussi émarger à des UMR partenaires de l'École, et/ou à des chaires, et/ou à des centres interdisciplinaires ou au LERES.

Mme BLOCH a chiffré les rattachements dans les structures labellisées. 35 % du personnel de recherche se trouve maintenant dans les UMR et l'équipe d'accueil EA 4069, partenaires de l'École et 23 % sont dans des UMR et des équipes d'accueil non partenaires. C'est lié à l'historique des recrutements. Il reste aujourd'hui un peu plus de 40 % de professeurs (certains ne font pas de recherche) qui ne sont pas encore rattachés à une structure labellisée.

Les partenaires institutionnels de l'EHESP sont les PRES, la MSHB (Maison des sciences humaines de Bretagne) et des groupements tels que le GIS-IReSP, la Fondation Plan Alzheimer, etc.

La Direction de la recherche est à l'interface de tout cela, et essaie de faire le lien avec tous les services supports, financiers, juridiques, etc., avec la Direction des études, pour adosser l'enseignement à la recherche, et la Direction internationale pour toute la recherche internationale. Elle supervise le bureau d'aide aux contrats ainsi que le réseau doctoral de santé publique qui fédère 10 écoles doctorales partenaires. Sa mission est d'animer ce réseau doctoral en partie financé par des subventions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La direction de la recherche est, par ailleurs, en train de mettre en place une politique d'animation de la communication scientifique.

↳ *Délibération sur les centres interdisciplinaires de recherche*

M. MARTIN rappelle que la création des centres interdisciplinaires de recherche (CIR) correspondait à la première étape de restructuration de la recherche après réforme du statut de l'Ecole. L'idée de CIR emprunte à un modèle en vigueur dans les écoles de santé publique aux Etats-Unis, en particulier, qui développent des structures de recherche appliquée de petite taille sur les thématiques où la demande de connaissance et les possibilités de contrat sont importantes. Composées de cinq à dix personnes, statutaires ou non, elles répondent à des appels d'offres et vivent pour l'essentiel de leurs ressources propres contractuelles. Cette logique de développement de centres interdisciplinaires a été stoppée par une décision de politique scientifique de l'EHESP consistant à structurer une recherche labellisée, dans le cadre d'UMR. L'intégration d'enseignants-chercheurs de l'Ecole dans de telles UMR a vocation à se substituer aux centres interdisciplinaires.

Mme BLOCH explique que les centres interdisciplinaires ont été créés pour initier une dynamique, mais l'AERES, compte tenu du nombre de structures, a demandé lors de sa visite que ce soit simplifié. Par exemple, un département des politiques de santé (équipes de Sciences-Po et de Paris V) vient d'être créé au sein du PRES Sorbonne/Paris-Cité. Il est préférable d'avoir un partenariat avec ce département plutôt qu'un petit centre isolé comme le CAPPS.

Le centre de la santé internationale et humanitaire était une préfiguration de l'UMR 190 et se fonde naturellement dans celle-ci. Celui du risque et de sa régulation émerge également à cette UMR et il a semblé logique qu'il la rejoigne et que le centre disparaisse.

Le centre de santé fondée sur les preuves est de fait le GIS Cochrane depuis sa création et doit être considéré comme tel.

Du fait du recouvrement avec la chaire financée par la CNSA, le centre interdisciplinaire de recherche sur les soins de longue durée se fondera dans celle-ci.

Il ne restera plus qu'un seul centre interdisciplinaire (biodiversité, du changement climatique et des maladies infectieuses), mais il n'est pas exclu que d'autres thèmes de recherche puissent nécessiter la création de nouveaux qui pourraient alors suivre le même chemin. Il faut savoir que l'École n'a pas aujourd'hui la possibilité de créer ses propres structures labellisées.

M. MOISDON pense avoir compris que ces centres interdisciplinaires étaient créés pour permettre à une équipe de commencer à travailler ensemble.

Mme BLOCH acquiesce, en ajoutant que les départements, à part les chaires, ne sont pas structurés autour de la recherche.

Mme COLIN fait le parallèle avec les universités nord-américaines. Les départements ont essentiellement des fonctions d'enseignement, et la recherche est structurée sous forme d'instituts, de centres, de chaires, etc.

Le centre d'analyse des politiques publiques se fonde dans un département de politiques publiques, mais inclut-il une dimension recherche ?

Un commentaire : les centres interdisciplinaires ont tout de même permis, sauf dans un cas, d'avoir une évolution importante et de s'intégrer dans des unités plus fortes en recherche.

Mme BLOCH rajoute qu'il existait un projet de Labex sur ce thème des politiques publiques de santé, projet qui n'a pas été sélectionné. Le PRES, qui avait soutenu ce Labex, a accepté de créer ce département comme un affichage politique. Il faudra ensuite le consolider.

M. ZYLBERMAN explique que Martine Bellanger, professeure à l'EHESP, a des fonctions de responsabilité dans ce CAPPS, composé pour 50 % de professeurs et/ou enseignants chercheurs de Sciences-Po Paris et de 50 % pour Rennes.

Il est évident pour M. MARTIN que ces montages sont faits pour des hommes et non pas pour la définition d'une politique. M. TABUTEAU a accepté de mettre en synergie ce qui est fait en termes de valorisation au sein de la chaire santé de Sciences-Po, qui joue un rôle de conseil auprès des décideurs publics et avec l'activité recherche

développée par le reste de l'équipe du CAPPs, en s'appuyant sur le binôme qu'il constitue avec Mme BELLANGER.

Cependant, la question la plus importante concerne le lien entre les structures labellisées partenaires de l'EHESP dans le cadre de sa politique scientifique et celles qui relèvent du PRES principal de l'École. M. FLAHAULT pense que la vocation de l'EHESP est de créer des masses critiques, voire sur plusieurs sites, même si cela pose des problèmes de politique de site.

M. MOSSE juge que la dispersion géographique peut poser un problème, et cela doit être rapproché de la préoccupation de lier formation et recherche. Cette question a déjà été abordée et il n'est pas certain que cette simplification apparente soit un pas décisif pour une meilleure prise en compte de la réciprocité entre formation et recherche.

Mme LE GALES demande comment vont se retrouver ces évolutions au travers de ce qui relèvera du COM dans la partie recherche. Il est très difficile de discerner les lignes de force.

Mme BLOCH assure que les orientations présentées par M. FLAHAULT seront, dans le document, mises en regard avec l'organisation de la recherche et de l'enseignement.

Pour M. ZYLBERMAN, il faudrait plutôt présenter l'enseignement et la recherche comme des cercles qui s'entrecroisent mais qui ne se superposent pas ; la recherche irrigue d'autres structures que l'École, et l'enseignement se fait parfois à l'extérieur. Il serait futile de chercher une parfaite correspondance entre recherche et enseignement.

◆ *PROJET DE BUDGET 2012 DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE*

Mme BLOCH présente le projet de budget qui doit être validé par le Conseil d'administration du 14 décembre. Il est comparé à celui de l'année précédente pour montrer les évolutions et les moyens que se donne l'École pour développer la recherche.

La première partie concerne les projets de recherche. Afin d'aider les personnes voulant se lancer dans une activité de recherche, deux appels à projets « jeunes chercheurs » avaient été lancés en interne avec un budget de 137 000 € pour le second appel à projets. Après sélection, sept projets ont été retenus correspondants à un financement de 107 000 €. Il est proposé un budget de 70 000 € pour 2012 pour financer ce même type de projets ainsi que des études de faisabilité et des projets d'urgence. En contrepartie, il avait été prévu de démarrer des programmes transversaux avec un budget de 180 000 euros en année pleine (81 000 € avait été prévu pour un financement sur les 6 mois de 2011).

Le budget 2011 n'ayant pas été totalement dépensé, les crédits restants pourront être utilisés pour les projets 2012, soit 180 000 €. Avec les 70 000 €, le budget global de la recherche sur projets sera légèrement inférieur pour 2012.

Le budget de fonctionnement du Conseil scientifique était de 81 490 € mais, cette somme n'a pas été dépensée en totalité (seulement deux réunions du CS en 2011). Le budget 2012 proposé est de 40 000 €.

S'agissant de la communication scientifique, rien n'a pu être réalisé en 2011, faute de temps. Il sera soumis une procédure au prochain Comité de direction pour le soutien, financier ou logistique, des événements scientifiques de l'École.

Un petit budget permettait de faire appel à des experts nationaux et internationaux : il a été réduit pour 2012

Quant aux partenariats en France et à l'étranger, Mme BLOCH s'est rendue avec trois professeurs de l'Institut du management aux États-Unis et au Canada pour analyser dans cinq institutions différentes comment est organisée la recherche en management. Il sera possible d'organiser deux autres missions du même type en 2012, avec des personnes différentes et d'autres départements.

Le budget du bureau d'aide aux contrats n'a été que peu utilisé en 2011, par manque de temps. Pour la même raison, l'accès à certaines bases de données de publication n'a pu être réalisé.

Le budget des déplacements, participations aux colloques, etc., est récurrent.

Les centres interdisciplinaires, en lien avec le point précédent, ont vu leurs budgets fortement revus à la baisse : 90 000 € en 2011 contre 15 000 € en 2012. Il faut préciser que le budget général est très contraint pour tous les services et départements de l'École mais, du fait des sous-consommations habituelles, il pourrait être abondé d'autant en cours d'année.

En 2011, aucun financement n'était prévu pour les UMR. En 2012, il l'est à hauteur de 94000 € pour ces UMR, l'EA 4069 et l'Institut hospitalo-universitaire de Marseille et, éventuellement, pour une aide à la mise en place de partenariats étrangers.

Le budget global de l'année dernière était de 839 000 €. Il est théoriquement de 451 000 € pour 2012 mais il faut tenir compte des 180 000 € dont il a été question précédemment, ainsi que des 50 000 € de l'Institut hospitalo-universitaire. En ajoutant ces sommes non utilisées en 2011 aux 451 000 € de budget 2012, le budget 2012 s'élève à 681 000 € et pourra éventuellement être abondé en cours d'année.

Il faudrait ajouter à cela les chaires et tous les contrats qui n'apparaissent pas dans ce budget de la Direction de la recherche. La soixantaine de contrats représentent 1,3 M€ en fonctionnement et autant en ressources humaines, dont une part importante correspond à des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets de recherche compétitifs comme ceux de l'ANR, de l'IReSP ou de la commission européenne. Ces financements concernent essentiellement la recherche et un peu l'expertise et aussi le financement des chaires. Il faut souligner une accélération des dépôts de projets et ainsi saluer le travail de tous les professeurs enseignants-chercheurs de l'École pour apporter des financements extérieurs et faire fonctionner la recherche. Le bureau d'aide aux contrats qui fait un énorme travail a d'ailleurs du mal à suivre.

M. MARTIN souhaiterait qu'une information soit donnée sur les ressources propres afin d'analyser les contrats et leur classement selon les secteurs disciplinaires.

Les budgets des UMR sont aussi très contraints et leur fonctionnement ne représente au fond que peu d'argent. Par exemple, pour une équipe de 90 personnes, le fonctionnement annuel représente 70 000 €. C'est le seul moyen de soutenir des doctorants, d'organiser des missions, etc. Sans remettre en cause l'investissement dans "*Public Health Reviews*", il faut savoir qu'au Canada, la subvention pour ce genre de publication est d'environ 80 000 € pour trois ans. En ces temps difficiles, il faut faire des choix et avoir des arguments pour attribuer un tel poids à cette composante placée dans le périmètre de la Direction de la recherche.

Mme BLOCH explique que le budget de 2011 pour « *Public Health Reviews* » était de 135 000 €, mais que la vocation de l'École n'est pas de continuer à financer cette revue à cette hauteur. Il est temps pour d'autres acteurs de la santé publique de participer à ce financement. Cela fait partie des actions prioritaires prévues.

Mme COLIN propose d'aborder cette question en présence de M. FLAHAULT. Cette revue a été reprise par l'École, et c'est ce qui avait justifié ce soutien.

◆ CHAIRES DE RECHERCHE

↳ Chaire Jeunesse financée par le Conseil régional

Mme LONCLE présente l'objectif général de la chaire : créer un pôle régional de connaissances dans le domaine de la jeunesse pour améliorer la connaissance académique, l'action publique et mieux répondre aux besoins des jeunes. Le partenaire principal est la Région. Les activités seront fédérées par trois grands objectifs :

- Amélioration des connaissances interdisciplinaires : sociologie, psychologie, psychiatrie, etc.
- Analyse des évolutions des politiques de jeunesse, en comparant le local et l'international.
- Renforcement des interconnaissances et des échanges de pratiques entre décideurs et professionnels de la jeunesse. Cet objectif est fortement porté par les partenaires de la chaire.

La Région s'intéresse à la jeunesse d'un point de vue global, mais le champ de recherche de la chaire serait plutôt la jeunesse vulnérable. Une attention particulière sera portée sur la prise en charge dans le domaine sanitaire et social. La production de connaissances faite par la chaire servira aux différents métiers de l'École, notamment aux responsables d'établissement.

Elle est portée par un partenariat déjà riche mais encore ouvert. La région Bretagne va financer des postes à hauteur de 80 000 €, ainsi qu'une ou deux bourses de doctorat. L'INJEP a une mission d'observation de la jeunesse et met à disposition du temps de chargés d'études et de recherche pour 30 000 €, Le CRIJ met à disposition une chargée de mission. Des collaborations internationales sont déjà formalisées, notamment avec le Canada. La chaire est soutenue par un réseau européen et par un certain nombre de collègues de Rennes 1 et des laboratoires de Rennes 2. Cela montre vraiment un besoin de fédération des connaissances en la matière.

L'équipe, si la chaire voit le jour, sera composée de Mme LONCLE, d'une ingénieure d'études, d'une chargée de mission, d'un secrétariat à mi-temps, d'un ou deux doctorants boursiers, de chargés d'études et de deux consultants.

Six axes de travail ont été définis :

- Projets de recherche académiques, deux projets ANR bilatéraux avec le Québec et l'Allemagne.
- Développement de projets d'expérimentation avec les collectivités locales.
- Publications (ouvrages et numéros spéciaux de revue).
- Valorisation via des colloques et un séminaire de recherche.
- Des enseignements et des échanges d'étudiants. Le master jeunesse va ouvrir en septembre 2012.
- Transferts de connaissances, via des séminaires de réflexions, etc.

Un premier Comité de pilotage est prévu lundi avec les partenaires financeurs. Il devra définir la programmation des activités de 2012. La convention entre le Conseil régional et l'EHESP reste à formaliser. Cette chaire devrait ouvrir en mars.

Mme COLIN est satisfaite de cette proposition de chaire dans le domaine de la jeunesse, en particulier pour sa préoccupation des populations vulnérables. Il faut noter les liens prévus avec la recherche sur les politiques publiques, les partenariats financiers et les personnes qui seront impliquées au sein de l'École.

Mme POMMIER a bien perçu les liens entre la recherche et la formation. Elle s'interroge sur la non-définition de la contribution de l'EHESP, de l'université de Rennes 2 et des autres institutions bretonnes dans le budget prévisionnel.

Mme LONCLE explique que la contribution de l'EHESP est en cours de discussion mais que le Conseil régional demande que ce soit l'établissement d'accueil qui finance le fonctionnement de la chaire. L'INJEP a chiffré sa contribution : il ne donne pas d'argent mais dégage du temps de travail de leurs chargés. Quant à Rennes 2 et aux autres institutions, seuls des accords de principe ont été formalisés. Ce sera discuté lorsque la structure du partenariat sera décidée (GIS ou autre).

Le budget est prévu pour trois ans, éventuellement renouvelable.

Mme BLOCH pense qu'une négociation sera nécessaire pour déterminer le temps que passera Mme LONCLE dans les différentes activités (enseignement, recherche, animation et expertise).

Mme LONCLE avoue que c'est une de ses préoccupations : cela fera l'objet de discussions qui seront menées lors du Comité de pilotage.

Mme DUCROS estime qu'il existe plus de choses sur l'enfance mais moins sur l'adolescence. Reste le problème du partenariat avec l'Éducation nationale, dont le rôle sur la vulnérabilité de la jeunesse est connu de tous, même si cette institution n'aime pas entendre ce genre de chose.

Mme LONCLE a interrogé l'Inspection générale de l'Éducation nationale sur ce projet mais n'a toujours pas eu de réponse. Le projet européen en cours porte sur les systèmes éducatifs et analyse les parcours des adolescents. Les collègues du PREFAS qui devraient rejoindre la chaire travaillent notamment avec le Conseil régional sur le décrochage scolaire. Il serait bien d'avoir une réflexion inter-institutionnelle avec l'Éducation nationale.

M. MOSSÉ a remarqué dans ce projet que les six axes étaient en fait des activités et se demande si cela n'anticipe pas une forme de division du travail au sein de l'équipe.

Mme LONCLE confirme que c'est l'idée générale et que les modalités seront proposées au Comité de pilotage.

M. MARTIN pense qu'il sera nécessaire de trouver un bon équilibre entre la partie recherche et la demande d'expertise de la région. Cette dernière va mettre la pression du fait qu'elle investit pour avoir une aide à la décision, à l'action et à la mobilisation des milieux.

L'idée du GIS a l'avantage de permettre d'identifier le nombre de partenaires qui s'impliquent financièrement ou en équivalent de temps, et ceux qui sont dans un deuxième cercle. Cela évitera que tout le monde se sente sur un pied d'égalité alors que l'un finance 90 % de l'opération et que l'autre contribue substantiellement par un équivalent en temps. Il ne faut pas que tout le monde croit avoir le même droit de tirage sur les résultats en tant que partenaire.

L'appui à la chaire jeunesse est voté à l'unanimité.

↳ *Chaire Management des établissements de santé*

Mme COLIN rappelle que M. NOBRE a été recruté, comme cela avait été convenu au dernier Conseil d'administration, après la création de la chaire. Le document a été soumis au CS et il est proposé de considérer ce point comme une information.

Le CS approuve cette proposition.
--

◆ **PROGRAMMES TRANSVERSAUX**

↳ *Présentation de quatre programmes, suite à leur présélection au stade de manifestation d'intérêt le 9/9/2011*

Mme BLOCH, avec les anciens membres du CS, avait préparé un appel à manifestation d'intérêt ; cet appel avait été lancé le 15 février 2011. Les équipes intéressées devaient rédiger une lettre d'intention pour un projet autour d'une thématique fédérant plusieurs équipes de l'École.

Sept réponses ont été adressées. Une première sélection a été opérée et quatre projets ont été retenus. Les porteurs de ces projets ont ensuite rédigé et déposé des dossiers complets. Il faut décider au cours de cette séance lesquels soutenir. 180 000 € par an seront disponibles pour les financer.

Programme de Mme Laude : 84 000 € demandés pour deux ans.

Programme de M. de Lamballerie : 87 000 € demandés pour deux ans.

Programme de M. Freund : 120 000 € demandés pour deux ans.

Programme de Mme Deguen : 183 100 € demandés pour deux ans.

Il sera impossible de financer ces quatre projets en totalité : il manquerait 57 000 € par an. Le CS devra prendre la décision de financer trois projets sur les quatre ou de supprimer ou réduire des parties qui lui sembleraient moins pertinentes.

Le Conseil d'administration de décembre sera informé des programmes retenus par le Conseil scientifique, dans le cadre de la présentation générale du budget.

M. ZMIROU étant impliqué dans ces projets ne participera pas aux votes mais assistera aux présentations.

Mme COLIN rappelle que ces appels à projets avaient fait l'objet de nombreuses réflexions du CS. Quatre membres du CS personnes qualifiées, extérieures à l'EHESP vont les présenter.

Mme BLOCH reprend les objectifs de l'appel à manifestations d'intérêt afin qu'il en soit tenu compte dans l'avis donné par le CS :

- Développer un programme de recherche important autour de thématiques prioritaires en santé publique.
- Fédérer des équipes qui ne travaillent pas toujours ensemble pour générer une véritable interdisciplinarité.
- Adosser l'enseignement à la recherche avec la proposition de sujets de mémoire, en lien avec les thèmes de recherche développés dans le programme.
- Créer une animation scientifique ; il est demandé aux porteurs de projet de proposer des thèmes de séminaires de recherche au sein de l'École, voire ouverts vers l'extérieur.

M. MARTIN se demande si l'École souhaite aider à la structuration de projets qui pourraient ensuite se développer en allant sur le marché habituel des contrats de recherche, n'ayant probablement pas les moyens d'avoir une politique de recherche en propre.

Mme BLOCH le lui confirme puisque l'un des critères imposés est la capacité à être financé en cours ou à la fin du programme par d'autres financements. L'École a un rôle d'amorçage. Ces projets sont ambitieux et seront rapidement limités sans apport d'argent de l'extérieur. Certains d'entre eux s'appuient déjà sur des bases de financement externes.

Au terme d'une présentation commentée de chacun des programmes et d'une discussion nourrie, il est décidé de retenir les 3 programmes suivants :

- ✉ *Programme DISPARITES (Développement de l'information statistique pour l'analyse des risques et des inégalités sociales sur le territoire)* en suggérant de l'organiser en trois ou quatre sous-programmes, ce qui rendrait son animation plus facile. Un point devra être fait au bout d'un an pour s'assurer de la meilleure articulation entre les différents sous-projets du programme.
- ✉ *Projet IRAVI (infections respiratoires aiguës à Vientiane) & Co Laos (cohortes au Laos)* en proposant de mieux développer la prise en compte de la dimension culturelle et d'ajuster le financement prévu pour couvrir les dépenses d'analyses biologiques en fonction du nombre de personnes présentant un infection respiratoire aiguë.
- ✉ *Projet Exploration des pôles: Terra Nova du management des établissements publics de santé* en recommandant d'associer l'ANAP au programme.

Le Programme Hospitalisation potentiellement évitable, malgré son grand intérêt, n'a pas été retenu notamment en raison du décalage entre les objectifs annoncés et la mise en oeuvre telle qu'elle est présentée.

◆ COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- ✉ *Création d'une commission permanente faisant office de Comité des chaires sur le handicap : avis sur sa composition et identification d'un des membres du CS pour y participer*

M. MARTIN informe qu'il s'agit de créer un Comité scientifique d'accompagnement des trois chaires, financées par la CNSA. Les noms proposés ont fait l'objet d'une consultation des trois titulaires de chaire. Il faut en sélectionner six sur les neuf.

Les noms et les sites internet de ces personnes sont fournis ci-dessous aux membres du CS, permettant ainsi de trouver un équilibre entre six personnes pouvant apporter un éclairage sur le handicap physique, psychique, les soins de longue durée, la dépendance, etc. Ces personnes pressenties ne sont pas toutes prévenues et peuvent refuser.

Voici les noms pressenties pour ce comité :

- François Héran, directeur recherche INED
<http://www.ined.fr/fr/bibliographie/bdd/nom/H%C3%A9ran%20Fran%C3%A7ois>
- Tom Shakespeare <http://www.tomshakespeare.pwp.blueyonder.co.uk/index.html>
- Anne Fagot-Largeault http://www.academie-sciences.fr/academie/membre/Fagot_Largeault.htm
- Bruno Falissard http://bruno.falissard.pagesperso-orange.fr/crbst_7.html
- Kirstein Rummery <http://www.dass.stir.ac.uk/staff/Prof-Kirstein-Rummery/54>
- José-Luis Fernandez <http://www2.lse.ac.uk/researchAndExpertise/Experts/j.fernandez@lse.ac.uk>

Deux autres noms ont été évoqués également :

- Nicolas Dodier <http://gspm.ehess.fr/document.php?id=395>
- Sue Yeandle <http://lubswww2.leeds.ac.uk/ceric/members/sue-yeandle/>

Mme COLIN préférerait qu'une vérification de la disponibilité de ces personnes soit faite avant de prendre une décision. Le CS de février ou le suivant pourra alors décider en fonction de celles qui auront manifesté leur disponibilité, voire faire appel à des volontaires.

↳ *Création d'une commission permanente*

Il est nécessaire de manière générale de faire l'historique de ces commissions permanentes.

Le premier CS n'a jamais souhaité créer de commission permanente. Suite à la crise évoquée ce matin, le CA avait suggéré d'en créer afin d'intensifier les échanges entre le personnel de l'École et les Conseils. Le Conseil des formations a refusé mais le CS a accepté, à condition que ce soit une commission qui relève du CS. Il avait été prévu que cette commission soit composée de huit personnes élues et de quatre membres du CS. Cinq personnes ont été élues : M. NGATCHOU WANDJI, M. MARTIN, M. ZMIROU, Mme BELLANGER et M. GLORENNEC.

Il s'avère difficile de prendre une décision aujourd'hui, d'autant que la composition de la commission peut être revue et qu'elle sera soumise à notre CS. M. Zylberman a demandé que soit notée son opposition à la création de commissions.

Le prochain CS de février devra déterminer comment cette commission peut travailler et ses règles de fonctionnement. Ce sera une discussion importante.

↳ *Nomination d'un membre du CS pour les autres commissions permanentes pour les chaires*

- *Comité scientifique chaire INPES promotion de la santé*
- *Comité d'orientation chaire management des technologies de santé*

Mme COLIN rappelle qu'un autre type de commission permanente a été suggéré, celui des chaires qui désirent être accompagnées dans leurs travaux sur le plan scientifique. Ces commissions permanentes doivent également être rattachées au CS. Il faut donc aussi penser à une représentation du CS dans ces commissions.

Deux propositions ont été faites :

- Chaire INPES, avec une dizaine de personnes.

La décision devrait être prise aujourd'hui, ils ont une réunion en décembre.

- Chaire management des technologies de santé. Une longue liste a été transmise pour la constitution d'un groupe de réflexion et d'orientation.

Cela donne l'impression qu'il faudrait plutôt organiser un séminaire avec ces personnes, et le CS va réfléchir sur la façon dont il peut ou non avoir un lien avec ce groupe.

Il n'existe pas d'objection pour que la chaire INPES s'adjoigne ces scientifiques. Si ce comité scientifique est issu du CS, il faudra déléguer un membre de ce dernier. Il est proposé d'accepter de réunir ces dix personnes, sans statuer aujourd'hui sur le type de relation que le CS pourrait avoir avec ce comité ; ce serait précisé plus tard.

M. ZYLBERMAN s'interroge sur la représentation du CS dans les comités scientifiques de ces chaires. Le CS serait alors confronté à un conflit d'intérêt le jour où il devrait les évaluer.

Mme COLIN mentionne que les représentants du CS pourraient plutôt aider le CS à être régulièrement informé des travaux des chaires, sans toutefois que les représentants participent aux votes lors de l'avis.

Mme LE GALES pense que, pour préparer la discussion qui aura lieu en février, il faudrait voir si toutes les chaires doivent être traitées de la même manière ou non, pour des raisons règlementaires, comme pour celles de la CNSA. Il faudrait que les fonctions de ces différents groupes soient bien définies pour aider à la décision et organiser la réflexion.

Mme COLIN abonde dans ce sens, n'ayant elle-même pas compris ce qui était attendu des journées des 6 et 7 décembre organisées par la chaire INPES promotion de la santé.

Mme BLOCH a rencontré M. BRETON et lui-même ne savait pas comment il fallait faire en interne. Il ne peut pas reporter ce comité puisque les personnes ont déjà été invitées.

Mme COLIN estime qu'alors l'avis du CS ne comptera pas.

Mme POMMIER explique que, au départ, cette réunion n'avait aucun rapport avec le comité scientifique de la chaire. C'était simplement une réunion du Conseil d'administration de l'Union internationale en promotion de la santé qui réunit 30 personnes. La réunion du 7 décembre portait sur la recherche. Ensuite, M. BRETON a pensé que ce serait l'occasion d'inviter également les membres du comité scientifique de la chaire pour avoir davantage de public. Cette journée du 7 décembre n'a pas de lien direct avec la définition du contenu de la chaire.

Mme COLIN estime que, dans ces conditions, aucun commentaire particulier ne sera fait par rapport à cette réunion. Il faudra informer M. BRETON que le CS a essayé de traiter la question mais que cela va s'insérer dans une réflexion plus globale sur les liens du CS avec les comités des chaires. Des réponses précises seront données par la suite.

M. ZMIROU ne voit pas comment, avec la multiplication des chaires, le CS pourra assumer cette charge. Il serait préférable de demander à chaque chaire de venir présenter au CS, une fois par an, son programme d'activité de l'année suivante. Le CS porterait alors un jugement.

Mme COLIN suggère d'en discuter plus longuement lors de la prochaine réunion de février, ainsi que de reporter les points sur le département de biostatistique et les comités d'éthique.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17 h 17.